



Droit lors de vente de maison en direct ou par agence

Par **MICHEL12**, le **24/03/2011** à **16:36**

Bonjour,

Voudrai connaitre mon droit pour vente d'une maison personnelle

Mise en vente via Internet (Au bon coin) 130000€ et avec agence Fais inclus 139000€.

Mandat enregistré le 23/07/2010 , mandat sans exclusivité pour une durée d'un an mais pouvant être dénoncé par lettre AR... passé un délai de 3 mois avec préavis de 15 jours

Ce jour ai un acheteur potentiel via Internet mais qui a aussi visité la maison par l'agence ci dessus indiquée.

Si je dénonce mon mandat maintenant, puis je vendre à cet acheteur dans 3 semaines sans avoir des pénalités à payer à l'agence.

Merci de votre aide

Salutations

M. HAMEURY